

Comité consultatif scolaire, périscolaire, petite enfance



Mairie D'ECOLE-VALENTIN

Téléphone : 03 81 53 70 56

Télécopie : 03 81 50 80 52

Compte rendu de la réunion du 3 octobre à 18h30

Présents :

Membres du conseil municipal :

- Monsieur Yves Guyen, Maire
- Madame Brigitte Andreosso, 1^{ère} adjointe
- Madame Marianne Beaupain,
- Madame Florence Florin.

Autres structures :

- Madame Dorothée Georges, secrétaire générale
- Madame Myrina Bechelem, secrétaire de mairie
- Madame Catherine Jachez, directrice de l'école maternelle
- Madame Anne-Françoise Caré, directrice de l'école élémentaire
- Madame Manuella Brieux-Boutouta, présidente de l'association des parents d'élèves « Coup de Pouce »
- Madame Mélanie Loyer, élue au conseil d'école maternelle
- Madame Fabienne Spiroux, ATSEM
- Madame Sandy Maillot et Monsieur Youssef Zegai, représentants de l'UFCV
- Monsieur Serge Dalbanne, président de l'ASEV
- Madame Corinne Jacquinot, présidente de l'ACEV

Excusés :

- Madame Carine Esprit,
- Anne-Sophie Lutz,
- Benoit Labaune,
- Nathalie Maillot

Absente :

-Madame Martine Bouveret

Ordre du jour de la séance :

- Modalités de la consultation sur les rythmes scolaires
- Discussion

Mme Brigitte Andreosso rappelle que la commune a pris le parti de ne pas se précipiter quant à la décision de revenir ou non à la semaine des 4 jours pour cette année scolaire 2017-18. Le décret autorisant un retour à la semaine de 4 jours n'est paru que le 28 juin, il

Comité consultatif scolaire, périscolaire, petite enfance

ne semblait pas raisonnable de prendre une décision alors que les conseils d'écoles étaient déjà passés. La municipalité souhaite engager une véritable réflexion avec toutes les parties concernées et organiser une concertation représentative pour recueillir les attentes de ces parties.

Dans un premier temps, il convient de définir qui sera consulté.

Après échanges, il est convenu que la consultation sera soumise aux familles des enfants scolarisés actuellement dans la commune, aux familles ayant des enfants encore non scolarisés, aux enseignants, au personnel impacté (ATSEM, animateurs UFCV), aux enfants de CE2, CM1, CM2, aux présidents d'association et aux assistantes maternelles.

Les 3 enjeux de la consultation sont :

- éducatifs, l'enfant doit rester au cœur du système et de nos préoccupations
- l'organisation professionnelle et familiale
- financiers

À noter que Besançon se lancerait dans une consultation citoyenne, la commune d'Ecole-Valentin souhaite s'orienter vers une consultation plus ciblée. Le résultat de cette consultation sera **une aide à la décision pour le conseil municipal**.

Échanges sous la forme de questions/réponses

Question : Si la commune opte pour le système de 4,5 jours, sera-t-il pérenne ?

Réponse : La règle au niveau de l'Education Nationale est la semaine de 4,5 j, pour l'instant, la semaine de 4j est un système dérogatoire.

A moyen terme, si la commune maintenait la semaine de 4.5j, l'aspect financier serait à prendre en compte. En effet, au cas où le fonds d'amorçage, (aide de l'état à hauteur de 50€ par enfant) reconduit en 2018, n'était pas maintenu par la suite, le coût des NAP devrait reposer sur la commune et les familles.

D'un autre côté, si la commune revenait à 4 jours d'école, les familles devraient trouver un moyen de garde le mercredi matin, qui serait peut-être à peu près équivalent au coût des NAP.

Un autre enjeu est à prendre en considération : l'avenir professionnel des animateurs qui verraient leur emploi éventuellement menacé.

Les communes qui sont revenues à la semaine de 4j ont toutes évoqué l'économie de fonctionnement réalisée, mais certaines ont peut-être subi une certaine pression de la part des familles.

Question : Quel a été l'impact sur les enfants de cette semaine à 4,5 j ?

Réponse des enseignantes : Les enfants sont plus disponibles le matin, donc les 5 matinées sont bénéfiques, ils sont globalement plus réceptifs quand la journée est courte. À l'inverse, les journées longues sont plus difficiles. Le constat est le même en maternelle et en élémentaire.

Par exemple, la chorale se passe mieux le vendredi matin dans le système actuel que le vendredi après-midi dans l'ancien système.

Comité consultatif scolaire, périscolaire, petite enfance

Question : Les enfants sont-ils plus fatigués avec une matinée supplémentaire ?

Réponse collégiale : Les enfants ne sont pas plus fatigués. Pour certaines personnes, il est préférable de faire garder le même rythme de lever et coucher aux enfants durant 5 jours consécutifs.

Elaboration des questionnaires :

-La concertation devra évoquer les aspects positifs et/ou négatifs des deux modes de fonctionnement afin que le choix soit argumenté.

-Le bilan du Projet Educatif Du Territoire précédent sera succinctement présenté car cette communication n'a pas pu être faite du fait des annonces ministérielles en juin.

-Des comparatifs financiers pourraient être présentés.

-Les 3 enjeux pourraient être les 3 axes de questionnement.

-Certains membres du comité s'inquiètent au sujet du vote du conseil municipal car les conseillers municipaux directement concernés sont peu nombreux. Il ne faudrait pas que le débat ne tourne qu'autour de la question financière.

Madame Andreosso fait remarquer que les conseillers sont capables d'appréhender les enjeux d'une situation, même s'ils ne sont pas personnellement concernés.

Question : L'option du samedi matin va peut-être se poser de nouveau, des familles remettent cette question dans le débat.

Réponse : La problématique a été évacuée il y a quelques années lors de la consultation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le choix du mercredi ne sera pas remis en question.

Choix du mode de consultation selon les publics ciblés :

- Pour les enseignants, on pourra procéder à un vote individuel avec les choix suivants : « favorable à 4 j », « favorable à 4,5 j » et « pas de préférence ».
- Pour les ATSEM et les animateurs UFCV concernés, ce sera également un vote dans les mêmes termes.
- Pour les présidents d'association, les assistantes maternelles, les familles, les enfants : des questionnaires différenciés.

Mise en place du groupe de travail pour la création des questionnaires : un représentant de chaque partie concernée.

Elus : Brigitte Andreosso

Parent d'élèves : Mélanie Loyer + Manuella Brieux-Boutouta

UFCV : Sandy Maillot

Enseignant : Mme Caré

Associations / Assistantes maternelles : Corinne Jacquinot

Calendrier :

-Réunion du groupe de travail : jeudi 19 octobre à 17h-19h à la mairie (élaboration des questionnaires)

Comité consultatif scolaire, périscolaire, petite enfance

- Prochain comité consultatif : jeudi 14 décembre à 18h30 (présentation, finalisation des questionnaires)
- Consultation avant les vacances de février : distribution fin janvier, retour pour le 09/02.
- Analyse des réponses
- Mars (date à définir) : comité consultatif, présentation des résultats des votes et questionnaires
- Présentation et décision du conseil municipal du 6 avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h55.

Rapporteur du comité : Marianne Beaupain

Revu et validé par : Brigitte Andreosso